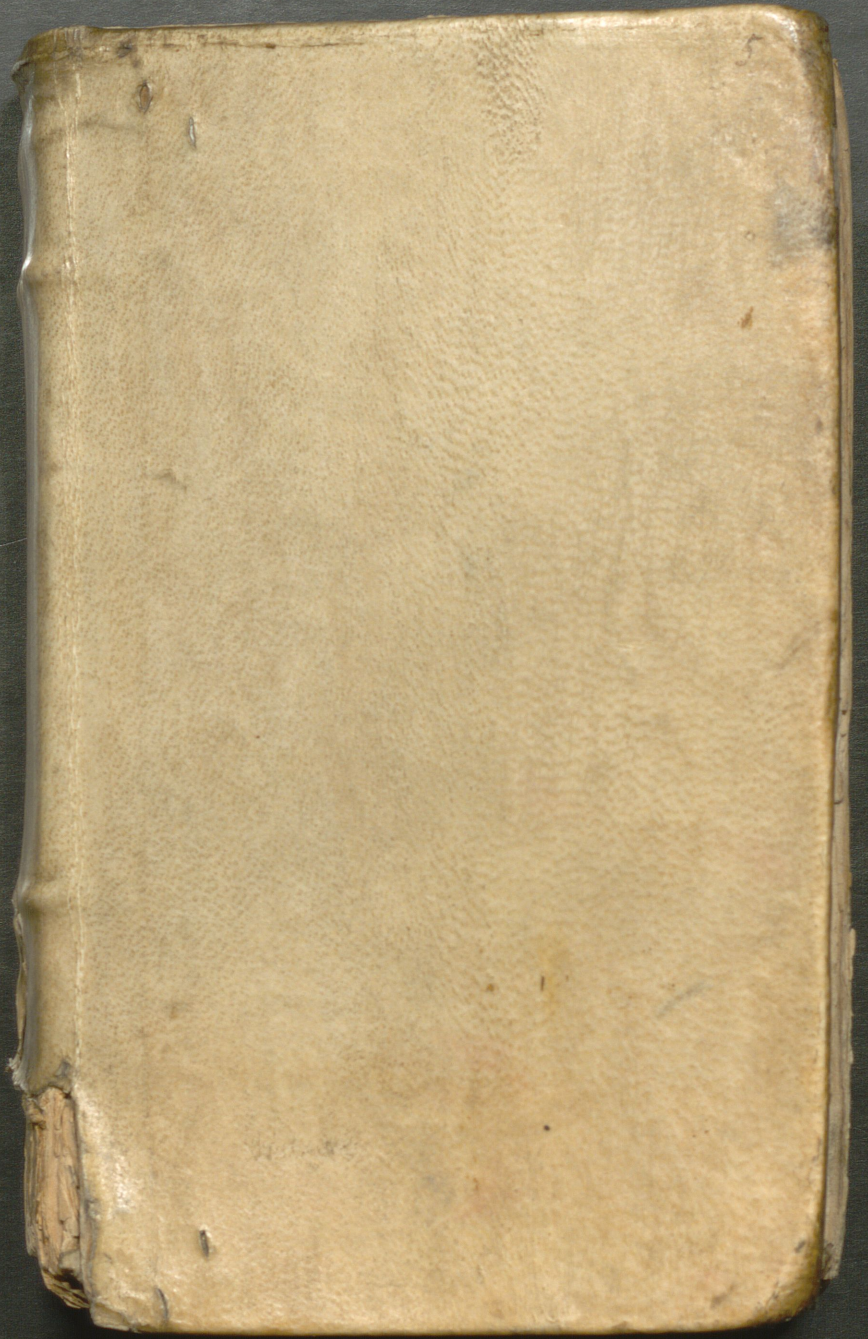
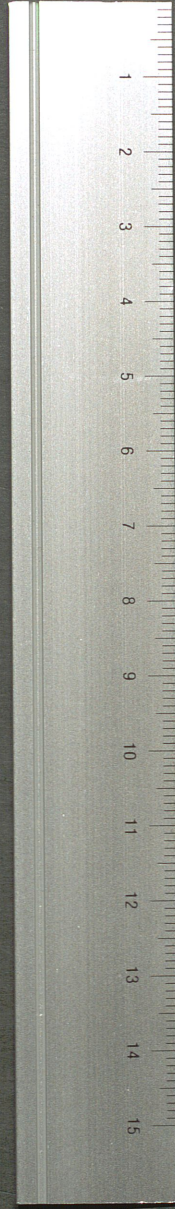


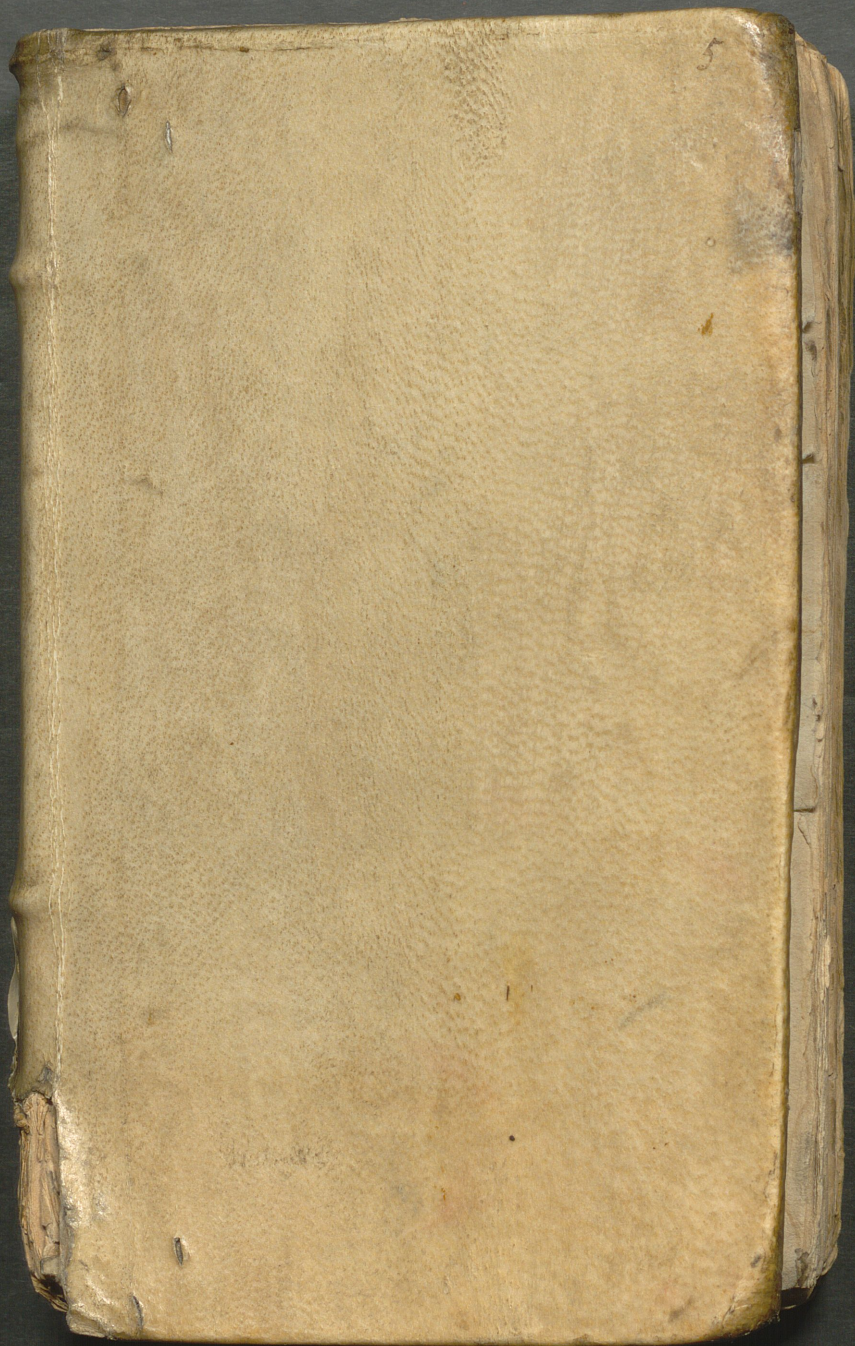
datacolor

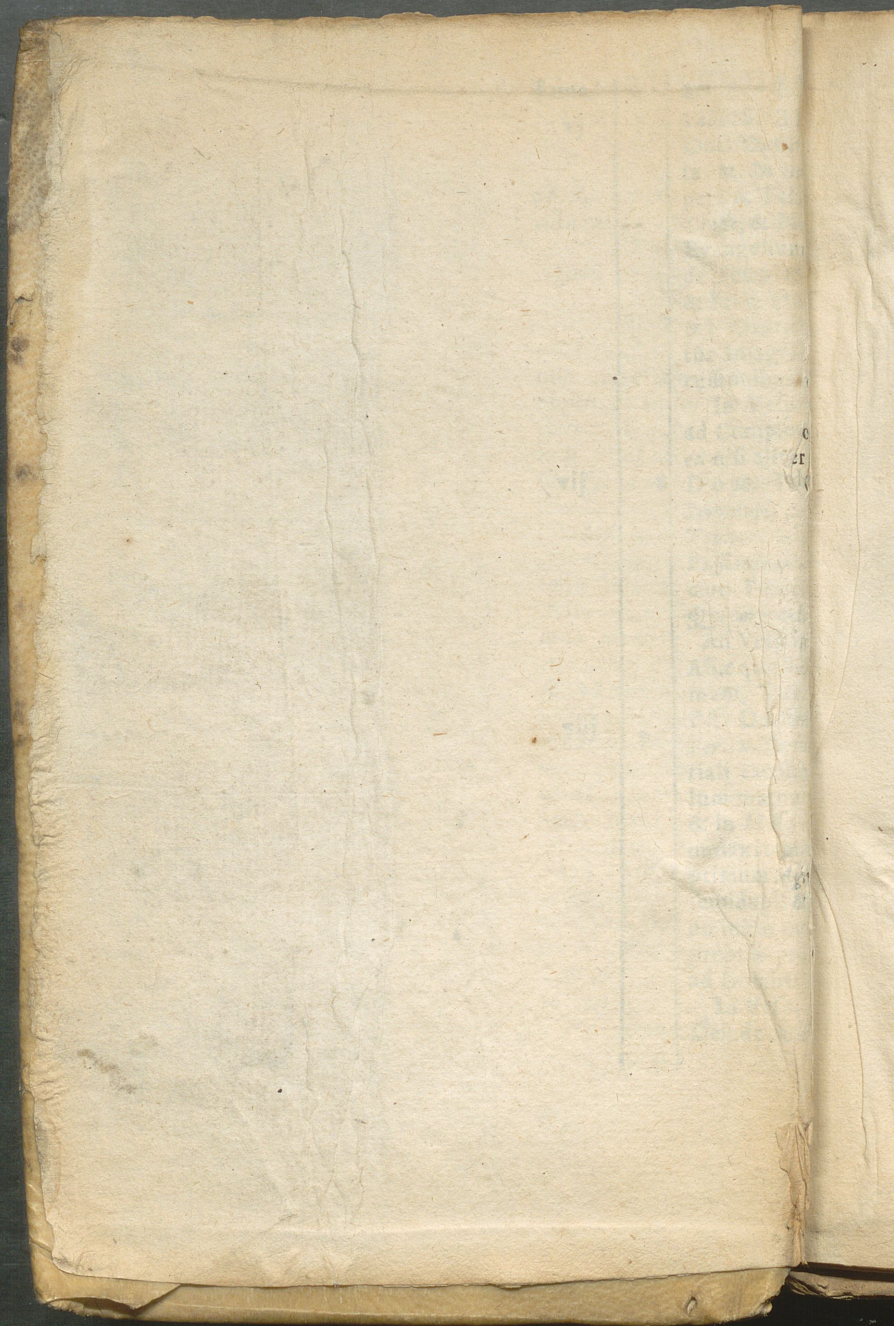


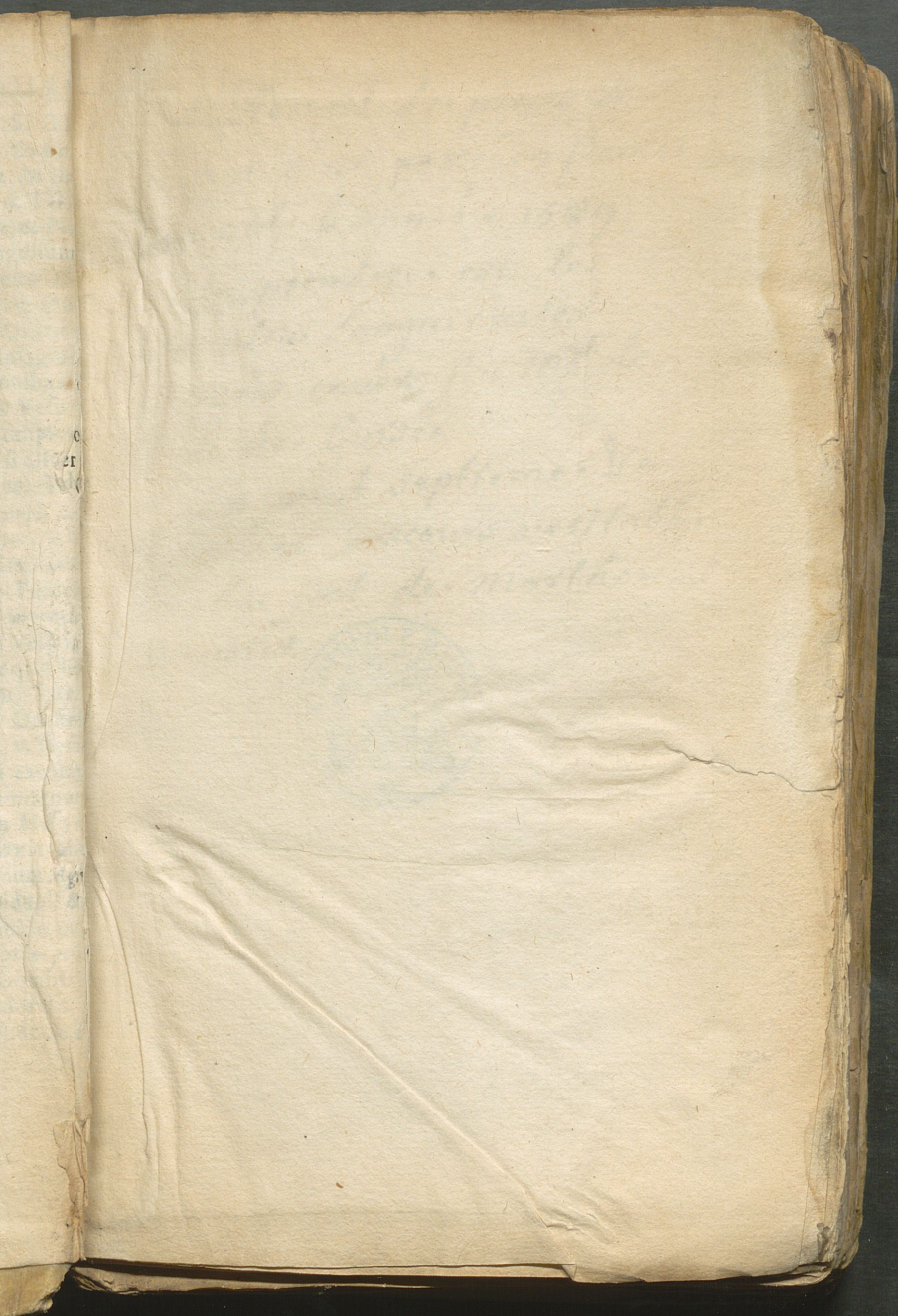
1133

1589

35295







[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

ce
pe
Cr
ex
Co
de
su
B

4 Recueil de. pieces sur
ce. qui s'est passé en France,
pendant l'année. 1589.

La premiere. est les
Cruautés Sanguinaires
exercées enuers feu M^r. le
Card. de Guise

La vint septieme. Va
derniere. Discours véritable,
sur le. fait de. Marthe
Brossier.



Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher but appears to contain several lines of script.



18^o
REMONSTRAN-
CES FAICTES PAR
LES OFFICIERS DE HEN-
ry de Valois, aux lettres patentes
qu'il a decernees portans man-
dement de l'aller trouver.



A PARIS,

Chez Guillaume Bichon, demeurant rue
sainct Iacques au Bichor.

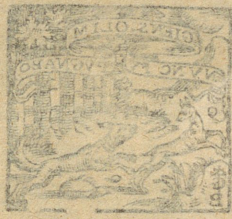
Avec permission.

1689

39

17

REMONSTRAN
CES FAICTES PAR
LES OFFICIERS DE
Vosseigneries patentes
pour a decernées portans man
dement de l'aller trouver.



A PARIS

Chez Guillaume Bichon, demeurant au
rue de la Harpe, au Palais National.

chez Bouchon.

17

REMON
FAICTE
vies de He
parties q
mandemen



leur enu
Februar
Héry de
donnar
rue à
ré, do
dez q
le pre
à quit
Amy
tout
ces

3

REMONSTRANCES

FAICTES PAR LES OFFI-
ciers de Henry de Valoys aux lettres
patentes qu'il à decernees, portans
mandement de l'aller trouuer.



SIRE)

Vostres-hübles officiers,
ont receu les lettres pa-
tentes qu'il vous à pleu
leur enuoyer, dattées du mois de
Feburier-dernier passé, & signees
Héry de Valoys, par lesquelles leur
donnant à entendre, que vostre na-
turel à tousiours esté enclin à la bõ-
té, douceur & clemence, leur man-
dez qu'ils ayent incontinent, & däs
le premier iour de ce mois de Mars,
à quitter les villes de Paris, Orleans,
Amyens & Abbeuille, & encores
toutes les autres villes allies aüec
ces quatre, c'est à dire Thoulouze,

Roüen, Lion, Dijon, Marseilles,
 Troye, Poitiers, Rheims, Chartres,
 Mante, Meulan, Melun, Saumur,
 Gyan, la Charité, Nantes, Bourges,
 le Man, & pour le faire court, la plus
 part des villes du Royaume de Frã-
 ce: & mesmes les Gouvernemẽts de
 France, Picardie, Normandie, Chã-
 pagne, Bretagne, Prouenec, & plu-
 sieurs autres qu'il seroit long de re-
 citer. Lesquelles vostre bonté, dou-
 ceur, & clemẽce, veut que nous of-
 ficiers, abandonnions pour nous ré-
 dre pres de vostre personne, la part
 où vous serez. Et pour ce que ce ter-
 me est fort court & les incomodi-
 tez que vous nous presẽtez tres-grã-
 des: Nous vous auõs en toute humi-
 lité fait ceste remonstrance, que par
 vostre bonté, douceur & clemence
 accoustumee, il vous plaira prendre
 en bonne part. Assauoir que nous

sommes en tres-grand nombre, &
 parauenture quād nous serons tous
 assemblez, ne se trouuera-il pas vne
 ville assez grāde & ample pour nous
 receuoir. Ie n'oserois dire combien
 seulemēt dans Paris nous nous trou
 uons d'Officiers. Car le nombre en
 est si prodigieusement grand, par les
 frequentes creations que vous auez
 faies, qu'à peine le pourroit-on
 croire. De sorte que quant tant de
 vos creatures seroient arriuez, & e
 stablis au lieu où vous les voulez
 mettre, il seroit vray semblablemēt
 fort pressez, & en incōmodant leurs
 hostes, ils seroiēt merueilleusemēt
 incōmodez. Aussi faut-il que vous
 consideriez s'il vous plaist, que vos
 Officiers sont mariez, quoy qui soit
 la plus grand part, & ne seroit pas
 raisonnable qu'ils abandonnassent
 leurs femmes, & enfans, & les laissaf-

sent esdites villes, que vostre bonté
 & clemēce declare vouloir mettre
 à feu & à sang, pour y foudroyer
 tous les habitās. Nous vo^s suppliōs
 aussi d'entendre, qu'il nous faudroit
 de l'argent pour faire nostre voyage,
 pour nous equipper, pour payer le
 louāge de nos demeurances, pour
 acheter des meubles, & pour viure,
 car vostre bonté entend par ses let-
 tres patentes, que nous ne faisons
 plus d'estat d'auoir des maisons es-
 dites villes, n'y des meubles en nos
 maisons, & vostre clemence nous
 admoneste de quitter tout, pour
 vous suiure: & par necessité viure à
 discretion sur le plat pays. D'autant
 que si en vostre prosperité nous n'a-
 uons esté payez de nos gages, ny de
 nos rêtes, nous n'auōs pas occasion
 de croire que par vostre bonté nous
 en soyons deormais mieux dressez.

Parauēturé que vous en auez autāt
 mādéz aux officiers de Lāguedoc, de
 Gascogne, de la Rochelle, Poitou &
 autres endroits, où les heretiques
 vous font aussi petite part, que les
 Catholiques de l'vnion pardeça, car
 si vous ne l'auéz fait l'on pēsera que
 vous entendez fauoriser, & bonifier
 ce party heretique, à la ruine des Ca
 tholiques. Et si nous nous renecon
 trions ensemble, ce seroit vne gran
 de cōfution. Car s'ils sont de diuer
 se religion que nous, difficilement
 nous pourrions nous accorder. Il
 est vray que par vostre bonté ordi
 naire & douceur qui est naturelle en
 vous, il pourroit aduenir qu'en
 nous battans lés vns contre les au
 tres, nous ferions beaucoup de de
 niens reuenans bons à vos coffres,
 & vostre clemēce en seroit bōnifiée.
 Comme aussi aduierdroit-il quād,

ayans abādonné nos maisons, & les commoditez que nous y auons, les rumes, les fiebures, & autres maladies, nous surprandroient à vostre fuite, sans esperance de recompence, en nos veufues, & enfans. Car nous nous sommes aperçeus d'une merueilleuse constance qui est en vous, de ne se troubler en façon du monde de la perte de ses plus fideles & loyaux seruiteurs, la memoire desquels vous échappe aussi tost qu'ils sont hors de vostre presence, & que quand en vous seruant il leur aduient du mal, vous ne chāgez de riē, & la pitié ne vous emeut aucune mēt. Nous pourriōs en dōier quelques exemples: mais nous craignōs que nous n'entendions pas bien les affaires d'estat, & que tout ainsi que vostre visage faisoit demonstratiō l'amitiē & de clemence enuers les Prin-

Princes, & autres seigneurs, & grāds
 personnages, que vostre douceur a
 fait massacrer, & cruellement em-
 prisonner, aussi tout de mesme vous
 portiez vne secrette amitié & bien-
 ueillance, à ceux auxquels par vo-
 stre contenance, il semble que vous
 vouliez mal. Tellement qu'ayās les
 plus aduisez du Royaume esprou-
 ué à leur dā de fort outrageux effets
 de vostre dissimullee clemence, il y
 en a peu qui osent y prendre assu-
 rance. Car soit en verité, ou autre-
 ment, nous veoyons beaucoup de
 gens malcontents de vostre bonté,
 & qui se plaignent que vostre dou-
 ceur leur est fort aigre & amere.

Mais nous n'en congnoissons point
 qui s'en loüent, si ce n'est quelques
 vns en petit nombre, aupres de vous
 lesquels participans aux tyrāniques
 effects de vostre clemēce, pour quel

que temps se maintiennent en vos
bonnes graces. Encores vous vou-
lons nous aduertir, que tout ainsi
que vostre dissimulation est extre-
me, aussi beaucoup prenans exem-
ple à vous, font contenance d'ap-
prouuer beaucoup de choses en vo-
stre cōseil, lesquels en leur cœur les
detestent & quand ils sont elognez
de vostre Court, vont par tout se-
mans leur plaintes & vous decrient
infiniment, de sorte que si par vo-
stre prudence, vous ny pouruoyez,
& qu'en vos cabinets vous n'y ap-
portiez quelque cautelle & rusé re-
mede, cōme de vostre naturel vous
y estes fort industrieux: il y a grand
danger que vous ne soyiez au bout
de vos finesses. Comme aussi la plus
part de ceux que vous appelez vos
officiers, ne se veulēt pas reconnoi-
stre tels, & disent bien qu'ils sont

Officiers d
ce, & no
leur establi
les villes de
les lettres,
pres, & autr
maine, & no
gades & vil
riez mettr
leur puissa
transport
joint en cor
ront iama
de destitu
juges ord
res, frees
en proye
estans pr
uent & d
Excusez
plaist, si
part où v

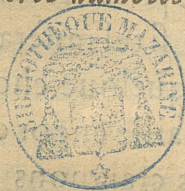
Officiers de la couronne de France, & non officiers du Roy. Que leur establissement est és principales villes de ce Royaume, ou sont les lettres, Chartres, Registres, cōptes, & autres enseignemens du domaine, & non pas en quelque bourgades & villages, où vous les pourriez mettre, & où ils n'est pas en leur puissance ny volonté d'y faire transport n si d'v precieux thresor, joint encores qu'ils ne se persuaderont iamais qu'il soit raisonnable, de destituer les bōnes villes de leur iuges ordinaires, & y laisser leur peres, frees, & autres parens, & amis, en proye aux voleurs, & aux brigās, estans priuez de ceux qui leur peuuent & doiuent distribuer la iustice. Excusez nous donc (Sire) sil vous plaist, si nous ne nous acheminōs la part où vous pouuez faire vostre re-

traite. Car mesme il y en a de nous
 les plus aizez qui craindroient que
 vostre bonté ne les engageast aux e-
 strangers, desquels vostre clemen-
 ce entend s'ayder, pour la ruine de
 de la France. Estans bien aduertis q̄
 vos mandemens estoient desja dres-
 sez pour vous ayder en cette façon
 des plus riches citadins de ce Royau-
 me. Et q̄ la necessité de vos affaires
 vous fera fouïller si auant aux bour-
 ces & de nous, & de tous ceux qui
 vous suiuiroient, ou receueront en
 leur villes, que l'on aura occasion
 de regretter de n'auoir fait comme
 les autres, que vous appelez rebel-
 les contre leur Roy, pour s'estre op-
 posez aux tyrannies, que vostre ele-
 mence sera mesme forcée de conti-
 nuer, estant vne maxime certaine,
 que le Prince qui a prodigalement
 dissipé le reuenu de sa couronne, qui

ainutillement a lenévine grã de par-
 tie du sacré domaine de l'Eglise, &
 a outrageusement foulé son peuple
 de tailles, imposts, subsides, & mes-
 me vendu la iustice: est contraint en
 fin d'auoir recours aux volleries,
 rapines & pilleries sur ceux qui ont
 peu en vn si tel miserable temps es-
 pargner quelque chose. Et ce qui
 nous trauaille encor d'auantage est,
 que nous craignons qu'vn succes-
 seur, trouuant ce Royaume en si
 mauuais estat, ne sçachant par quel
 moyen le restablir, soit cōtraint de
 poursuiure vos derniers errements:
 si ce n'est que Dieu y mette bien tost
 la main, comme nous voyons bien
 qu'il en est besoin & nous n'en som-
 mes pas hors d'esperance: encores
 qu'en cette mutation & purgation
 generale, nous preuoyons beau-
 coup de mal-aizes, tranchees & foi-

blesſes, qu'ils nous faudra patiem-
ment endurer : paruenir à quelque
guarison. Et pour-ce nous prions
Dieu(SIRE) qu'il vous donne bien
toſt Paradis.

Vos tres-humbles Officiers.



CHA
ET CAR
DE SOR
DE H

Tout en la ma
Mecin, &



Cher

n
ft
e-
u
ol
a-
e
r-
a,
er
r-
s-
i,
ut
n
m
r-
é,
ir-
ns
pp
u-
ils
ois
re
?

